

## DEJECTIONS CANINES :

Nous déplorons de plus en plus, l'absence de civisme de la part de certains propriétaires d'animaux. Les crottes de chiens laissées dans les espaces publics, posent de nombreux problèmes : des désagréments visuels et olfactifs, des problèmes d'ordre civique... Chaque propriétaire de chien est donc prié de ramasser les excréments de son compagnon, que ce soit au milieu d'une rue, sur le trottoir, dans les espaces verts. Pour cela, il suffit simplement de se munir d'un sac pour ramasser les déjections de son animal lors de ses balades !

## COUSSINS BERLINOIS :

Après plusieurs mois de discussions avec les services de la préfecture, les emplacements des coussins berlinois ont finalement été validés. Ils respectent les contraintes règlementaires auxquelles nous n'avons pu déroger, comme : au moins 50 mètres après l'entrée du village, au moins 5,5 mètres de largeur de chaussée, au moins 12 mètres d'un arrêt de bus, etc. Les emplacements retenus sont : à Sanry, Rue de bevette, devant le cimetière. A Mechy, rue de la fontaine devant le point de collecte, rue des secs pâturals après le rétrécissement, route de charly à 50 m de l'entrée du village.

## RESIDENCE SENIOR DOMITYS :

La CCHCCP a négocié des tarifs préférentiels auprès des résidences séniors Domitys. Ces tarifs concernent des séjours temporaires dans la résidence Domitys de Metz (entre une nuit et six mois). Contact : 03 56 54 00 00 – nicolas.zanetti@domitys.fr

## A SAVOIR / RAPPELS :

Chaque mois, votre Mairie est aussi ouverte les premiers et troisièmes samedis matin (9h00 – 12h00), les prochaines dates seront : Février : 4 et 18 / Mars : 4 et 18 / Avril : 1 et 15.

Horaires d'ouvertures de la **déchèterie d'Avancy**

- Mardi de 9h00 à 12h00 ;

- Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Vous pouvez aussi accéder aux déchèteries de Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied.

### Mairie de SANRY-LÈS-VIGY

28 Rue de l'Église

57640 Sanry-lès-Vigy

Tél : 03 87 77 90 54

@ : sanry-les-vigy@wanadoo.fr

[www.sanry-mechy.fr](http://www.sanry-mechy.fr)

Facebook: SANRY - MECHY

[Panneau-Pocket](#) (Android et IOS)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 08h30 – 11h30

Mardi : 17h00 – 19h00

Premier et Troisième samedi du mois :

**09h00 – 12h00**

Et sur rendez-vous.

## URGENCES :

- **SAMU** : 15 / **SOS Médecins** - appel patient : 3624 (0,12€/min)
- **Sapeurs-Pompiers** : 18 / **CHR Mercy** : 03 87 55 31 31
- **Numéro unique d'urgence européen** : 112 / **Centre Antipoison** : 03 83 32 36 36
- **Gendarmerie** : 17 ou 03 87 77 91 02
- **Veolia (Eau)** : 0 969 367 261 • **U.EM. (Electricité)** : 03 87 34 45 00



# SANRY-lès-VIGY / MECHY

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### JANVIER 2023

- VŒUX DU MAIRE
- TRAVAUX : PERMIS OU DECLARATION PREALABLE ? (VOS DEMARCHES EN LIGNE)
- ETAT CIVIL
- CATASTROPHE NATURELLE 2022
- ENVIE DE PASSER LE B.A.F.A. EN 2023 ?
- DEJECTIONS CANINES
- COUSSINS BERLINOIS
- RESIDENCE SENIOR DOMITYS
- A SAVOIR / RAPPELS

## VŒUX DU MAIRE :

Madame, Monsieur,

L'ensemble du Conseil Municipal et le personnel communal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2023.

En vous présentant ceux-ci, il convient de se retourner sur les deux qui viennent de s'écouler et, que probablement personne ne pouvait imaginer.

La crise de la Covid-19 a durablement changé nos modes de vie, et, nous a confrontés à une expérience inédite. Elle a mis en place des nouveaux mécanismes tant sur le plan étatique que dans notre vie privée à chacun, des nouvelles façons de communiquer, de consommer, de s'aider...

Cette crise aura été déterminante pour de nombreux secteurs et mais aura mis aussi en lumière beaucoup de défaillances comme par exemple l'hôpital public dont on a compris les immenses difficultés en dépit de l'engagement sans faille des personnels.

Mais comprendre ne veut pas toujours dire agir, en a-t-on d'ailleurs, aujourd'hui, réellement les moyens ?

Cette crise a mis également en lumière toutes les autres professions essentielles à notre vie quotidienne ; des salariés, des agents qui sont restés au travail quand tout s'arrêtait !

Et, depuis près d'une année, la guerre en Ukraine qui tue et martyrise des innocents est venue s'ajouter à cette période d'incertitude sanitaire et a eu aussi des effets concrets directs et indirects sur nos vies à tous.

L'inflation ahurissante des prix dont ceux de l'énergie, mais aussi ceux dans tous les magasins, engendrent pour de nombreux foyers des difficultés à boucler les fins de mois.

Cette fameuse ouverture à la concurrence dans le domaine énergétique, vantée par les gouvernements successifs, et, qui devait faire baisser les prix, n'a en fait que provoquer les effets inverses...

Pour notre petite commune ce sont des dépenses importantes supplémentaires qui vont nous affecter tout au long de l'année à venir. Il nous conviendra d'y faire face avec sérieux et rigueur, en évitant au maximum de vous faire supporter à vous, chers concitoyens, l'impact de ces augmentations folles. Malgré les difficultés, l'équipe municipale ne baissera pas les bras.

Et comme si cela ne suffisait pas, poussé par une idéologie écologiste complètement déconnectée de la réalité, les Zones à faibles émissions (ZFE) se déploient dans l'Hexagone. A compter du 1er janvier 2025 l'agglomération de Metz sera concerné par cette obligation d'empêcher les véhicules trop polluants de circuler ! Cela exclura de facto, les ménages les plus modestes qui ne pourront plus y circuler librement !

Dans l'époque actuelle, il semble malheureusement s'agir d'une priorité pour certains, espérons que d'ici là, la raison et le bon sens finissent par l'emporter...

Il nous appartient désormais de vivre cette année 2023, en relevant tous les défis qui nous sont lancés. Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour l'année qui s'annonce. Qu'elle nous permette, de trouver ces moments de bonheur et de réussite auxquels nous aspirons tous, qu'elle nous permette d'aller mieux, tout simplement d'aller bien !

Le Maire – Lionel Guiraut

## ETAT CIVIL :

**Les naissances de 2022 :** Léandre Gaudron le 26/02/2022, Mathilde Perret le 14/08/2022.

**Les décès de 2022 :** Mme Françoise Dagot le 07/01/2022, Mr Gilbert Muller le 08/01/2022, Mr Gaston Schneider le 20/02/2022, Mr Gilbert Russolo le 28/02/2022, Mme Cécile Berend le 31/07/2022, Mme Lucie Haag le 25/10/2022.

## TRAVAUX : PERMIS OU DECLARATION PREALABLE ? VOS DEMARCHES EN LIGNE

En fonction de la nature des travaux que vous allez entreprendre dans votre habitation il vous sera nécessaire de déposer soit une déclaration préalable, soit un permis de construire. Vos travaux ne pourront débuter qu'une fois la validation obtenue !

Si vous modifiez l'aspect extérieur de votre habitation la demande est obligatoire, c'est évidemment aussi le cas pour les travaux de nouvelles constructions ou d'agrandissements !

Il vous convient de consulter le P.L.U. de la commune sur le site internet de la Mairie, et de vous référer toujours et systématiquement aux textes de lois en vigueur. Vous pouvez aussi remplir vos demandes d'urbanisme en ligne par voie électronique via le Guichet Unique :

<https://cchccp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Pour plus d'informations, et être accompagné dans la constitution du dossier, consulter le site de la CCHCCP : [cchccp.fr/urbanisme](http://cchccp.fr/urbanisme).

Il est toujours encore possible de déposer des dossiers papiers en mairie.

## CATASTROPHE NATURELLE 2022 :

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse – réhydratation des sols est en cours.

Vous pouvez vous faire connaître en mairie pour être averti directement de la publication de l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

Suite à cette publication, vous aurez **10 jours** pour faire la déclaration auprès de votre assureur habitation.

## ENVIE DE PASSER LE B.A.F.A. EN 2023 ?

Votre Municipalité aura le plaisir de financer intégralement le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) à un(e) habitant(e) du village en 2023 !

La formation se déroulera sur Metz durant une semaine pendant les vacances scolaires d'hiver en février 2023. Et, Il faut avoir au moins 16 ans pour pouvoir y assister.

Il sera demandé à la personne concernée d'assurer, en échange, une présence rémunérée lors des centres aérés de l'année 2023 auprès de notre d'équipe d'animateurs (une semaine en avril, trois en été et une en automne, le tout pendant les périodes de vacances scolaires).

Il vous est demandé de bien vouloir déposer en Mairie et **obligatoirement AVANT le 25 janvier 2023** une lettre de motivation dans laquelle vous présenterez une idée d'animation pour une ou deux journées de centre aéré pour l'été 2023.

Ce document sera rendu anonyme et une commission se réunira pour retenir la meilleure candidature, le meilleur projet présenté !

N'hésitez pas à contacter votre Mairie ou l'équipe périscolaire pour plus de renseignements !